



CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT N°2023-10

Membres en exercice :	16	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de NEYDENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Carole VINCENT, Maire.	
Absents :	02		
Pouvoirs :	02		
Présents :	14	Date d'envoi de la convocation du conseil municipal :	15/03/2023
		Date d'affichage de la convocation du conseil municipal :	15/03/2023
Nombre de suffrages exprimés :	16		

Présents : Carole VINCENT – Jean-Charles LAVERRIERE – Véronique VERGUET – Jean AMELINE – Sophie GIROD – Christophe DESBIOLLES – Bernard CHAUTEMPS – André VALLI – Michèle DUVAL – Jérôme DEMIET – Lionel VESIN – Eve ROUKINE – Alan SORRENTI – Jean-Pascal MEGEVAND

Absents ayant donné pouvoir : Levent BAYAT donne pouvoir à Carole VINCENT – Sophie MULLER-COWLEY donne pouvoir à Véronique VERGUET

Absents sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : Véronique VERGUET

Délibération n°2023-10 : Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat n°3

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L.302-1 et suivants du code de la construction et de l'habitat,
VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2013-2019 adopté et prorogé en novembre 2019 pour une durée de deux ans,
VU l'étude pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat n°3 approuvée par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Genevois le 25 novembre 2019,
VU l'arrêt du projet de PLH n°3 par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Genevois le 30 janvier 2022,

CONSIDERANT la nécessité du projet de PLH n°3 sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois.

CONSIDERANT les avis sur le projet que doivent émettre les Communes membres.

CONSIDERANT que pour Neydens, le programme d'actions fixe les objectifs suivants :

PLH 3 – OBJECTIFS TERRITORIALISES		NEYDENS	CCG
Nombre d'habitants INSEE 2019		2175	49161
Objectif de développement résidentiel global du projet de territoire / PLH 3	Nombre de logements à créer chaque année (projet de territoire)	21	530
	Soit, le nombre de logements à créer pour les 6 ans du PLH	126	3180

Objectif en logement locatif social	Part du locatif social dans la production globale de logements	20%	30.4%
	Soit en nombre de logements locatifs sociaux à créer en 6 ans	25	967
Dont PLAI	Part du PLAI dans le locatif social	20%	30.5%
	Volume de logements pour 6 ans	8	365
Dont PLS	Part du PLS dans le locatif social	20%	20.0%
	Volume de logements pour les 6 ans	8	239
Solde PLUS	Part du PLUS dans le locatif social	50%	30.2%
	Volume de logements pour les 6 ans	10	362
Objectif en BRS	Part du BRS dans la production globale de logements	10%	7.3%
	Soit en nombre de BRS à créer en 6 ans	13	231
Soit objectif total logement social	Part du logement social dans la production globale de logements	30%	38%
	Volume de logements pour les 6 ans	38	1197
Objectif en logement locatif intermédiaire	Part du LLI dans la production globale de logements	10%	9.3%
	Soit en nombre de LLI à créer en 6 ans	13	295

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Madame le Maire,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

PREND ACTE du projet de PLH arrêté par la CCG.

APPROUVE les objectifs quantitatifs et qualitatifs concernant Neydens, soit 20% de locatif social, 10% de BRS, 10% de LLI.

EMET un avis favorable sur l'ensemble du projet de PLH.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à engager les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation des objectifs de ce PLH.

Fait et délibéré à NEYDENS, le 21 mars 2023



Le Maire,

Carole VINCENT



La secrétaire de séance,

Véronique VERGUET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.